

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**ÉCOLE DE MAINTIEN DE LA PAIX
ALIOUNE BLONDIN BEYE**



PROCOLE DE L'EMP-ABB FACE AU COVID 19

AVRIL 2020

I- Contexte et justification

Face au risque de propagation du COVID-19, en plus de la mise en place d'un Comité de Crise et de l'élaboration d'un Plan Opérationnel de Réponse, l'EMP-ABB s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de son personnel, permanent et temporaire, ainsi que des différents bénéficiaires de ses enseignements, dans son enceinte ou en transport à l'extérieur.

Le présent Protocole vise à régir les différents changements apportés dans le fonctionnement de l'École, et à décrire de manière explicite les mesures à observer pour faire barrage aux risques de contagion.

Le Protocole répond aux besoins nouveaux générés par la crise sanitaire majeure liée à la pandémie du COVID-19 dont l'irruption a déjà fortement influencé le fonctionnement de l'établissement, contraint de réajuster les programmes de formation aux exigences des principes édictés par les autorités nationales.

Au présent Protocole, sera joint un **Guide de Prévention**, prévoyant les mesures supplémentaires à observer vis-à-vis de l'environnement, la conduite des formations et des relations de travail interpersonnelles.

Pour rappel, l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye (EMP-ABB) de Bamako a pour mission de contribuer au renforcement des capacités des États africains en matière d'opérations de soutien à la paix et prioritairement de la Force en attente de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

À ce titre, elle est chargée de :

- Assurer la formation des stagiaires militaires, policiers et civils provenant des États africains et particulièrement des États de la CEDEAO, en vue de leur permettre de participer à des opérations de soutien à la paix ou à toute autre activité de paix et de sécurité menées dans le cadre des Nations unies, de l'Union africaine ou de toute autre organisation régionale ;
- Faire acquérir ou entretenir des connaissances fondamentales ainsi que des savoir-faire techniques et tactiques liés aux opérations de maintien de la paix ;
- Contribuer au renforcement de la culture de la paix en dispensant un enseignement pluridisciplinaire de qualité, adapté aux réalités africaines, ouvert sur le monde et reposant sur les concepts de paix et de sécurité;
- Favoriser le développement des liens entre les cadres au sein des promotions.

II- Description des mesures

2.1. Mesures générales

- Affichage des mesures barrières dans les lieux publics ;
- Lavage des mains au savon avec de l'eau de javel (piétons), ou nettoyage des mains avec du gel désinfectant (passagers à bord d'un véhicule) ;
- Port de masque obligatoire;
- Nettoyage et désinfection des objets tels que les poignées de porte, les interrupteurs, les rampes, les comptoirs et les tables quotidiennement. Utilisation de l'eau savonneuse, puis désinfection à l'aide de produits nettoyants réguliers ;
- Nettoyage et désinfection journaliers du matériel roulant;
- Désinfection des téléphones, des télécommandes, des ordinateurs et tout autre dispositif portatif à l'aide d'un désinfectant à base d'alcool ;
- Lavage des mains régulièrement pendant 20 secondes ;
- Équipement de chaque bureau et salle de formation de désinfectant à base d'alcool (gel désinfectant) ;
- Portes laissées ouvertes si possible pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées, etc.).

2.2. Mesures particulières

a. Accès à l'enceinte de l'EMP-ABB:

- Prise de température et consignation des relevés dans un registre ouvert à cet effet (tout cas de doute ou de température élevée doit être reporté au point focal de la Direction Générale de la Protection Civile désigné à cet effet);
- Marquage au sol en amont pour distanciation physique en cas de file.

b. Installations sanitaires

- Nettoyage et désinfection des toilettes toutes les 2 heures;
- Suppression des serviettes collectives des toilettes et installation de papiers à main (usage unique).

c. Hébergement

- Mise en place au niveau de chaque bâtiment d'un dispositif de désinfection à base d'alcool (gel désinfectant);
- Désinfection des chambres une fois par semaine;
- Lavage et désinfection quotidiens des draps et des serviettes des chambres;
- Nettoyage régulier des rampes d'escalier (2 fois par jour);

- Préparation de deux chambres à l'extrémité Est de chaque bâtiment d'hébergement pour le confinement des personnes symptomatiques ou contacts.

d. Bureaux

- Nettoyage et désinfection quotidiens des objets d'usage courant (ordinateurs de bureau, imprimantes et des surfaces (sol, tables...));
- Interdiction d'avoir plus de trois personnes dans un bureau y compris les visiteurs;
- Aération régulière de chaque bureau au minimum 15 minutes par jour;
- Pour les bureaux partagés, interdiction du face à face et respect strict de la distanciation d'au moins un mètre entre les occupants.

e. Alimentation

- Marquage au sol pour distanciation physique en cas de file;
- Espacement des tables au restaurant (minimum 1 mètre);
- Limitation du nombre de personnes par table (2 maximum);
- Mise en place d'ustensiles supplémentaires (vaisselles, verres et tasses pour les pauses-café et la cuisine) et passage à la vapeur après le lavage au savon ;
- Service du café au bar et consommation dans les espaces ouverts (à l'extérieur du foyer, dans le couloir...) pour prévenir les regroupements.

f. Conduite de la formation

- Réduction des effectifs des stages à 15;
- Conduite d'une session de sensibilisation sur la prévention du COVID-19 à chaque briefing administratif;
- Tenue des formations dans les grandes salles (CO, Amphithéâtre, les salles de cours N° 1 et N°2 n'abriteront pas de formation en raison de leur étroitesse qui ne facilite pas le respect de la distanciation physique);
- Distance physique d'au moins un (01) mètre dans toutes les salles de classe (espacement des tables et abandon du système d'îlots);
- Prise obligatoire et quotidienne de la température corporelle de tous les stagiaires deux fois par jour c'est-à-dire en début de chaque session de formation (en début de matinée et d'après-midi);
- Port obligatoire du masque lors des séances de formation;
- Installation de dispositifs de lavage des mains avec du savon devant les salles de cours;
- Mise en place de gel hydro alcoolique dans les salles de cours;
- Désinfection du matériel didactique commun après chaque session ;
- Lots de marqueurs individuels pour les instructeurs;

- Désinfection des marqueurs utilisés par les stagiaires lors des travaux de groupe;
- Respect scrupuleux par les instructeurs des mesures barrières lors des activités d'apprentissage et des travaux de groupe (maximum de 04 stagiaires par groupe);
- Suspension des sorties (visite socio-culturelle et dîner de cohésion);
- Interdiction des visites aux stagiaires dans l'enceinte de l'EMP-ABB.

g. Transport

Le nombre maximum de passagers autorisés dans les moyens de transport de l'EMP-ABB, y compris le conducteur est de :

- Trois (03) pour les véhicules utilitaires;
- Six (06) pour les minibus;
- Dix (10) pour les bus

III- Prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts

3.1. Personnes symptomatiques

La prise en charge des personnes symptomatiques s'effectue suivant trois étapes : l'isolement, la protection et l'alerte en cas de signes de gravité.

a. L'isolement

- Mise en quarantaine systématique dans une des chambres dédiées à cet effet;
- Observation stricte des gestes barrières;
- Distance physique d'au moins 1 mètre avec la personne symptomatique et port d'un masque chirurgical;
- Nettoyage et désinfection quotidiens de la chambre, serviettes et draps;
- Service des repas dans des ustensiles jetables.

b. La protection

- Demande de diagnostic sur place au médecin en service de l'Institut Hôpital de Bamako (IHB);
- Information des proches du malade par le chef de la cellule de crise Covid-19 de l'EMP-ABB.

c. L'alerte en cas de signes de gravité

Lorsque la personne présente des signes de gravité (très forte fièvre, détresse respiratoire...) :

- Alerter le chef de la cellule de crise Covid-19 de l'EMP-ABB (Tel...), le Point focal Covid-19 de la Protection civile (Tel...) ou le Centre Coordination et de Gestion des Crises et Catastrophes (CECOGEC) via le numéro vert 36061;

- Organiser l'accueil des secours;
- Rester à proximité du patient le temps que les secours arrivent en respectant la distanciation physique de 1 mètre;
- Suivre les consignes de l'unité d'intervention, notamment pour le nettoyage;
- Informer les proches du malade;
- Assurer le suivi après la prise en charge à travers les contacts quotidiens avec de l'unité de prise en charge et un rapport quotidien sur l'état de santé du malade.

3.2. Personnes contacts

Si le cas Covid-19 est confirmé chez une personne symptomatique, l'attention sera portée sur les personnes contacts :

- Identification des personnes contacts par le CECOGEC avec l'appui de la cellule de crise Covid-19 de l'EMP-ABB;
- Prise en charge des personnes contacts EMP-ABB par la cellule de crise Covid-19 de l'école;
- Placement en quarantaine (à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé) des personnes contacts EMP-ABB, le choix du lieu décidé après avis du CECOGEC et de la cellule de crise Covid-19 EMP-ABB (dans les chambres de l'école ou à domicile)
- Suivi du protocole appliqué pour les personnes symptomatiques en ce qui concerne l'isolement, la protection et les signes de gravité.

IV- Test de dépistage

Pour le moment aucun texte officiel au Mali n'autorise les établissements publics à organiser les tests de dépistage au Covid-19. S'il y a besoin d'un test de dépistage pour limiter les risques de propagation du Covid-19 en son sein, l'EMP-ABB se soumettra aux directives du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ainsi que celles du CECOGEC, organes officiels chargés de la gestion de la pandémie du Coronavirus au Mali.

V- Communication

Les dispositions en matière de communication visent d'une part à prévenir les risques de contagion de la maladie dans l'établissement, et d'autre part à couper court aux rumeurs en cas de contamination et rassurer les populations tout en renforçant la crédibilité de l'institution et sa redevabilité à l'égard des partenaires et de l'état.

5.1. Dispositions générales

Les dispositions générales concernent les activités de communication routinières, destinées à renforcer le dispositif de prévention de la maladie à l'école :

- Mise à jour et contrôle des affiches rappelant les gestes barrières dans les locaux communs;
- Insertion et mise à jour du bandeau Covid-19 sur le site web et dans toutes les publications Facebook et les newsletters;
- Insertion d'au moins un hashtag Covid-19 dans chaque publication twitter EMP-ABB;
- Insertion et mise à jour sur le site web de l'école de clips vidéos rappelant les gestes barrières et les éléments importants du dispositif anti Covid-19 de l'EMP-ABB (restaurant, distanciation physique lors des files d'attente, port du masque etc.)

5.2. Dispositions particulières

Les dispositions particulières portent sur la conduite à tenir en cas de découverte d'un ou de plusieurs cas de Covid-19 dans l'établissement. Face à cette situation, le plan de communication de crise de la cellule de crise Covid-19 de l'EMP sera alors activé.



Le Directeur Général

Général de Brigade Mody BERETHE
Officier de l'Ordre National

GUIDE DE PRÉVENTION

Hygiène

Une hygiène adéquate peut aider à réduire le risque de contracter ou de transmettre une infection.

Lavage des mains au savon

- Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes, surtout après avoir été aux toilettes et lors de la préparation et la consommation d'aliments, après avoir manipulé des déchets ou du linge sale, lorsque vos mains sont visiblement sales et après une poignée de main;
- Utilisez des serviettes de papier jetables (de préférence) pour vous sécher les mains;
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool qui contient au moins 60 % d'alcool;
- Utilisez suffisamment le désinfectant pour couvrir le dos et la paume des deux mains et entre les doigts, et frottez vos mains jusqu'à ce qu'elles semblent être sèches.

Gestes essentiels en matière de toux et d'éternuements

- Couvrez votre bouche avec un mouchoir pour tousser ou éternuer ;
- Si vous n'avez pas de mouchoir, couvrez votre bouche à l'aide de votre bras plutôt que votre main lorsque vous toussiez ou éternuez ;
- Toussiez ou éternuez dans un papier-mouchoir ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main ;
- Jetez immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée de plastique et lavez-vous ensuite les mains ou utilisez un désinfectant à base d'alcool immédiatement ;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche ;
- Nettoyez souvent les surfaces suivantes fréquemment touchées avec du gel hydro alcoolique : téléphones, télécommandes, tables de chevet, poignées de porte et appareils électroniques.

Port de masque :

- Portez un masque de façon permanente;
- Lavez les masques tous les jours (masques lavables offerts par l'EMP);
- Lavez-vous les mains encore une fois avec de l'eau chaude et du savon pendant 20 secondes avant de toucher votre visage ou de faire autre chose.

Distanciation physique

- Éviter tout contact direct, de serrer les mains et de faire des accolades en tous lieux et en toutes circonstances ;
- Maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent où qui éternuent ;
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.